EAUX DOUGES de Loire - Atlantique La revue fédérale de la pêche et des milieux aquatiques

SÈCHERESSE, ASSECS...
DE PLUS EN PLUS MARQUÉS
PAGE 8-9

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

QUAND APPRENDRE DEVIENT PLAISIR
PAGE 4-5

MORPHO-DYNAMIQUE

UNE PRIORITÉ DES AGENCES DE L'EAU PAGE 10-11

ESPÈCES EXOTIQUES

LES DROITS ET DEVOIRS DES PÊCHEURS PAGE 12-13

SURVEILLANCE & CONTRÔLES

QUAND LES PÊCHEURS EN REDEMANDENT PAGE 14



GAUX DOUGES de Loire - Atlantique

La revue fédérale de la pêche et des milieux aquatiques

sommaire

Pêche & halieutisme

Site internet, réseaux sociaux : Les usagers font leur choix.....p 3
Pêche & milieux aquatiques : quand apprendre devient plaisir...p 4 - 5
Animations Biodiversité : la région Pays de la Loire mobilisée.......p 5
Pêche sportive : 7ème saison pour le Challenge départemental...p 6
Un dimanche au bord de l'eau, la journée très «bio» d'Écopole......p 7

Gestion des milieux

Surveillance & protection

Mentions légales

EAUX DOUCES de Loire-Atlantique N°3 Printemps - Été 2020. Publication éditée par la



Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

11, rue de Bavière - ZAC Erdre Active 44240 La Chapelle/Erdre

Contact: secretariat@federationpeche44.fr

Revue périodique éditée à 5000 exemplaires - Imprimeur GOUBAULT- juin 2020 Directeur de la publication : Roland BENDIT Crédit photos : FDAAPPMA 44/ L. MADELON, FNPF Rédaction, conception 6 réalisation : Laurent THIBAULT, FDAAPPMA 44



Promouvoir la gestion durable de la forêt



Partenaires de la



Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

> Association reconnue d'utilité publique Agréée Protection de l'Environnement

Site internet, réseaux sociaux, application androïd... Les usagers font leur choix!

a fédération de pêche a lancé son site internet en 2008, et si ce dernier a exclusivement incarné l'information numérique fédérale durant plus d'une décennie, il n'est aujourd'hui plus le seul vecteur de sa communication. Les moyens d'information ont changé avec notamment, l'arrivée des réseaux sociaux.

Ce n'est que tout récemment que la fédération a «sauté le pas» pour se lancer dans l'animation de deux réseaux bien différents : facebook et Instagram.

Ce dernier est très utilisé par le public depuis sa création en 2010 et se veut «graphique et esthétique». En effet, la raison d'être de cette application se limite à la mise en valeur de la structure par la photographie (parfois informative) et l'adjonction de courtes vidéos promotionnelles de l'activité fédérale. Instagram rassemble un public jeune (souvent en deçà de 18 ans) qui se contente de visualiser, de marquer son intérêt pour le «post» et parfois de commenter ce dernier.

Le réseau **Facebook** est utilisé de manière assez différente. Depuis sa création, ses utilisateurs en font une application plurielle : s'il est un moyen de communication privé pour le contact avec ses proches et ses amis, c'est aussi et surtout devenu un vecteur d'information et d'expression publique à part entière sur lequel chacun s'informe, peut donner son avis et le partage au sein de la communauté. certaines structures l'utilisent de manière exclusive pour informer leur clientèle ou leurs adhérents.

Les utilisateurs de facebook sont plus âgés (qu'Instagram) et leurs attentes se tournent de plus en plus vers le mode «question/ réponses», un peu à la manière d'un forum, ce qui invite les détenteurs de comptes à utiliser des community managers, ces animateurs à temps plein qui répondre aux questions (et aux polémiques]. La fédération de pêche 44 a tranché : si toutes les informations transitent via la plateforme, en revanche aucune réponse n'y est distillée, considérant que ces dernières existent déjà sur le site internet. Le réseau d'information-pêche est donc interconnecté pour garantir à chacun la circulation d'une actualité fiable et toucher ainsi l'ensemble des utilisateurs, institutionnels ou sociaux, avec toute la rigueur que nous leur devons en tant qu'association déclarée d'utilité publique.



Communication



La nouvelle appli de la FNPF





Réglementation-pêche, meilleurs secteurs à carpe, où pêcher au coup, coordonnées de l'AAPPMA qui gère les lots de pêche près de chez vous, le site internet fédéral répond à [presque] toutes vos questions. Tout cela est concentré dans notre site web.

Si toutefois vous ne trouviez pas l'info que vous cherchez, n'hésitez pas à nous téléphoner...

Pêche et Milieux Aquatiques Quand apprendre rime avec plaisir!

Des espaces-temps organisés par les structures associatives de la pêche pour initier le jeune public à la pêche à la ligne et à l'éco-citoyenneté.

Longtemps appelé «école de pêche», le concept s'est élargi à la fin des années 2000 pour prendre en compte et dispenser la notion de protection de l'environnement et des milieux aquatiques.



es Ateliers Pêche Nature sont un peu la «madeleine de Proust» collective de notre société : qui n'a pas eu un grand-père ou un tonton pêcheurs avec lesquels il a partagé sa toute première, son inoubliable partie de pêche... Son premier poisson.

Cette «leçon de chose» du temps jadis, ce sont les bénévoles des associations de pêche qui la transmettent aujourd'hui en se mobilisant le temps d'une après-midi et parfois de quelques jours pour faire découvrir l'art et la manière de capturer un poisson.

À en observer les jeunes recrues et leur large sourire, le concept n'a pas pris une seule ride ! L'exaltation qu' une première partie de pêche procure est intacte, tout comme autrefois. La raison ? Probablement cette attirance inexorable et cette curiosité naturelle de l'enfant envers l'extérieur, comme **une** symbiose innée qui lie l'enfant à la nature, et particulièrement celle que l'on ne voit pas : sous l'eau se cachent tant de mystères inconnus, à deux pas de la maison! Les garnements sont curieusement bien sages et très concentrés sur les apprentissages des techniques et des gestes, passage obligatoire pour accéder au «graal» : la capture de son premier poisson.

Les anciens sont là... ...avec cette formidable sensation d'être utile...

Cette volonté des bénévoles du monde associatif de transmettre leur savoir-faire et leur passion pour la pêche et la nature est indispensable pour assurer un service d'animation, mais cela n'est pas suffisant. La pêche et les loisirs en général se sont professionnalisés pour assurer à l'enfant la pédagogie, la structuration des savoirs et la sécurité, nécessaires au bon déroulement de l'atelier

Technicien-animateur : professionnel-encadrant

Les structures associatives de la pêche se doivent d'assurer les animations dans le respect de la loi, et notamment, en faisant appel à des personnels formés et qualifiés dans la pédagogie et les apprentissages de la pêche en sécurité. Ces derniers sont donc chargés de piloter les sessions d'animation et d'être présents sur place afin de s'assurer que tout est mis en oeuvre pour garantir le bon déroulement de l'Atelier Pèche Nature.

La pêche, mais pas que...

Parmi les principes et préceptes des APN, la préservation des milieux aquatiques par l'éducation à l'environnement est une figure de proue!

Des visites de terrain, accompagnées d'explications sur l'écologie et la biologie des espèces piscicoles, des mammifères et des plantes, font partie intégrante de la session. L'on y apprend également que certaines espèces exotiques introduites peuvent nuire au fragile équilibre de ces écosystèmes. La gestion des déchets est également un tempsfort de l'animation.



De la découverte au perfectionnement... Pour petits et [beaucoup] plus grands...

armi les animations dispensées par la fédération de pêche, et en plus des APN, il existe des animations qui permettent de se perfectionner ou de se mettre à niveau sur des techniques plus diificiles à appréhender. Ces sessions sont organisées non pas par les AAPP-MA comme le sont les APN, mais directement par la Fédération de pêche, et dispensées par un animateur et/ou un moniteur guide de pêche diplômés. Ce dernier, mandaté par la fédération, vient renforcer les effectifs de formateurs fédéraux pour une séance ou un stage. Il apportera une valeur ajoutée par sa technicité et sa maîtrise d'une pratique en particulier (lancer casting, pêche en kayak, pêche au feeder...).

Ces sessions sont ouvertes aux enfants à partir de 8 ans (nécessité d'être accompagné par un adulte jusqu'à 11 ans) et sans limite d'âge. L'ensemble du territoire départemental peut être concerné par ces animations et ces dernières sont toujours organisées grâce au concours des AAPPMA et de leurs bénévoles.

Enfin, l'engouement pour ces sessions d'animation spécialisées ne cesse de croître avec le développement des pêches insolites comme la pêche en floattube, sorte de bouée flottante d'où l'on peut pratiquer des approches ultra discrètes et toucher des poissons parfois à moins d'un mètre de distance!

Étés bien remplis et création d'emplois

La fédération départementale fait appel à des contrats saisonniers pour honorer les multiples demandes d'animations estivales.

Pour assurer l'ensemble des dates et réservations des sessions d'APN et des d'animations spécialisées, la fédération de pêche 44 fait appel aux **moniteurs** guides de pêche.

Ces techniciens-animateurs salariés ou auto-entrepreneurs, possèdent une solide formation pédagogique sur la pratique de la pêche et la connaissance des milieux aquatiques et de l'environnement piscicole. Parmi les critères indispensables de recrutement, les collaborateurs doivent être titulaires du BPJEPS¹ (option pêche de loisir). Ce diplôme atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur ou d'éducateur sportif.

sentiel au bon déroulement des sessions d'animation organisées par les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique, et animées par les bénévoles des AAPPMA.





Atelier Pêche Nature

d'une tablette équipés d'une application de scanner de QR code (Barcode scanner, QR droid, ...). Scannez le QR code ci-contre, ou sur notre site internet, en accédant à notre chaîne Youtube: www.federationpeche44.fr

Les Moniteurs Guides de Pêche constituent un axe es-



La région Pays de la Loire mobilisée pour la préservation de la biodiversité

Dans sa stratégie régionale pour la biodiversité, la région Pays de la Loire souhaite mobiliser et former les acteurs régionaux pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

La biodiversité et les services qu'elle rend à notre société constitue un patrimoine collectif qu'il convient de préserver. Au travers de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), la Région des Pays de La Loire et ses partenaires s'engagent pour un cadre de vie préservé, attractif et source de développement local.

Pour cela, différentes actions sont mises en place

- Identifier et optimiser l'offre de formation existante
- Développer des actions de sensibilisation et de mobilisation des ligériens autour de la biodiversité.



Pays de la Loire Grandeur nature : une démarche de mise en valeur des acteurs de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement

À l'occasion de la journée internationale de la biodiversité du 22 mai 2019, la Région des Pays de la Loire a organisé la première édition du Pays de la Loire Grandeur Nature. De nombreux partenaires associatifs liés à l'environnement se sont mobilisés autour de la découverte-nature. Au programme : découverte des milieux aquatiques, balades en forêt, expositions, dégustations ... Un évènement régional qui met en valeur des actions de sensibilisation à la biodiversité...Les pêcheurs en redemandent!

Évènement Pêche sportive

Pas de Challenge Départemental en 2020!

Pour la 7ème saison, la fédération 44 se résoud à annuler son challenge carnassiers en bateau.

Lidée fédérale d'un challenge départemental dédié à la pêche des carnassiers en bateau a germé en 2014. Portés par la mise en valeur des territoires et de leurs richesses naturelles ainsi que par la promotion du loisir-pêche, les organisateurs ont très vite mesuré l'impact positif et le succès qu'allait rencontrer cette compétiton amicale. Le fleuve Loire, le canal de Nantes à Brest, l'étang de la Provostière, le lac de Vioreau, la Boulogne et la Vilaine... Les sites favorables à l'organisation d'une telle manifestation halieutique sont finalement assez bien répartis dans notre département : il faut qu'ils soient à la fois équipés d'une cale de mise à l'eau sécurisés et suffisamment vastes pour permettre à une trentaine de bateaux d'évoluer sans être les uns sur les autres

Si l'on retrouve souvent des «habitués», férus de pêche aux leurres et bardés de technicité, de plus en plus de pêcheurs s'y inscrivent par curiosité mais aussi par l'envie de décrocher l'un des lots réservés aux gagnants : car la fédération départementale 44 ne lésine pas lorsqu'il s'agit de récompenser les concurrents.

2020, le spectre du COVID-19 empêche toute projection à moyen terme...

Le spectre du COVID-19 empêche de se projeter à moyen terme : les organisateurs ne veulent pas prendre de risque à la fois du point de vue technique que de celui d'un événement non maîtrisé tel qu'un reconfinement à la rentrée...

Pourtant, c'est un challenge à 5 manches avec une participation minimale de 3 manches pour prétendre au titre de meilleur pêcheur de l'an-

née qui se dessinait avec tout le succès attendu pour les concurrents. Deux voyages-pêche d'une semaine complète pour deux personnes et des jours de guidage-pêche avec un vrai pro de la pêche de loisir étaient programmés pour les vainqueurs. «Nos partenaires ne savent pas s'ils pourront assurer leurs prestations habituelles», déplore Bernard HAMON, l'un des principaux instigateurs du challenge. Il faut dire que **Fayon Fishing** est un partenaire de la première heure. Ce camp de pêche basé en Espagne est situé entre les provinces ibériques de l'Aragon et de la Catalogne et donne accès aux grands lacs de barrage de Mequinenza et Riba-Roja réputés pour leurs fortes populations en carnassiers. En 2020, la fédération prévoyait un nouveau partenaire irlandais grâce auquel les gagnants auraient pu traquer l'emblèmatique brochet. Le **Watermill Fishing Lodge** est un cottage «cosy» d'Irlande du nord (Royaume Uni), situé sur le Upper Lough Erne (le lac supérieur Erne), un dédale de plusieurs milliers de kilomètres carrés sur la rivière Erne...

Il faut à présent espérer que cette compétition sportive puisse reprendre son cours en 2021 pour reporter ce projet en toute sécurité à la fois pour nos concurrents et nos partenaires.









Manifestation

Un dimanche au bord de l'eau

Une manifestation très «bio» organisée par le CPIE de Nantes sur

l'île de Versailles. En septembre 2019, la fédération de pêche y avait pris ses quartiers le temps d'une belle journée de fin d'été.

uel autre site aurait pu accueillir les nantais avides de connaissances , d'écologie, de découvertes-nature et de «bien manger» que cette île de Versailles et sa maison de l'Erdre ?

Son nom résonne comme la chanson de Jean GABIN dans le film de 1936 «La belle équipe» de Duviver, dans leguel il sublimait les bords de Marne du Front Populaire, la guinguette et son petit vin blanc et la pêche à la ligne ! Il faut dire que «l'esprit guinguette» est omniprésent dans cette manifestation bucolique à souhaits : les bords de l'Erdre sont un cadre idéal pour faire découvrir aux nantais toutes les richesses de leur environnement, grâce notamment à la mobilisation du monde associatif et de ses spécialistes.

Un coin pour la promenade, les curieux et les pêcheurs à la ligne...

Ainsi l'on a pu flâner sur l'île à travers le «village de l'environnement» et découvrir ses nombreuses animations pour grands et petits, scientifiques ou ludiques et toujours enrichissantes. Du jardin et sa culture à la connaissance des petits passereaux, du compostage et ses vers de terre à la rivière et ses poissons, il n'y a ici qu'un pas à faire! La fédération de pêche offrait 3 ateliers différents aux visiteurs : l'atelier des petits biologistes pour faire découvrir les insectes et les petits crustacés des eaux douces, l'atelier «pêche à la ligne» pour capturer son premier poisson et enfin, une animation sur les espèces piscicoles au-

tour des grands aquariums de la maison de l'Erdre, sous la forme de plusieurs mini-conférences qui ont rythmé la journée. Un programme chargé pour ces visiteurs qui se sont montrés curieux et intéressés.



Si de telles découvertes ont nourri les esprits, le marché du terroir et sa restauration sur place se sont chargés du reste..! Fromages, produits fermiers, pains spéciaux, plats cuisinés maison, bières et vins... Régal pour les visiteurs!

La Maison de l'Erdre

l'éco-musée nantais de l'Erdre dans son environnement et son histoire...

Cachée au coeur de la petite île de Versailles, la Maison de l'Erdre est consacrée aux écosystèmes de l'Erdre (aquariums et panneaux explicatifs clairs sur la vie du fleuve). Les familles peuvent aussi y découvrir l'histoire de la ville liée à la rivière, au fil des expositions présentées toute l'année.

La Maison de l'Erdre présente, en aquariums, les principales espèces de poissons peuplant l'Erdre et les autres rivières du département. Elle retrace aussi le passé de la ville et notamment les activités liées au fleuve : batellerie, lavoirs

Récemment relookée, la Maison de l'Erdre vient d'inaugurer son nouveau «visage» et la fédération de pêche était invitée. Cette journée a été l'occasion d'évoquer avec les instances de la ville, un futur partenariat entre les pêcheurs



et la Maison de l'Erdre pour assurer des animations dédiées aux espèces piscicoles et à la pratique de la pêche de loisir sur l'île de Versailles. La Maison de l'Erdre est une structure bien agencée pour la mise en place de telles animations et cet échange de bons procédés permettra de faire vivre l'endroit au rythme de l'apprentissage et de la pédagogie halieutique.

La Maison de l'Erdre accueille le public toute la semaine, sauf le mardi.

Dossier: Sècheresse, assecs...

Masses d'eau : Sècheresses et assecs de plus en plus marqués..?

Face à des étés de plus en plus marqués par la sècheresse et des nappes phréatiques très basses, certains cours d'eau se retrouvent totalement à sec alors que l'ensemble des masses d'eau du département est en état critique. Focus sur le réseau d'alerte départemental qui tente de préserver la ressource en eau en période critique.

ul besoin d'être climatologue pour s'aperçevoir que les étés se suivent et se ressemblent : malgré notre climat océanique, les mois de juin à septembre se font de plus en plus chauds, voire même «caniculaires» (les températures de 2019 ont pulvérisé tous les records historiques de chaleur). Le cycle de l'eau semble être lui aussi perturbé, entrainant d'anormales crues de fin de printemps alternées avec de longues périodes sèches hivernales (2016, 2017 et 2018).

Bien sûr, les assecs sévères sur le territoire de la Loire-Atlantique ne datent pas «de la dernière pluie», et les autorités savent depuis longtemps identifier les facteurs de risque des sècheresses, mobiliser un réseau d'alerte et déclencher des mesures progressives, allant de l'interdiction de laver sa voiture à l'interdiction de certains prélèvements agricoles.

Les facteurs de risque sècheresse :

manque de pluie + fortes températures + fortes consommations d'eau

= sècheresse

Les interdictions d'usage de l'eau (de surface ou issue des nappes souterraines) sont graduelles afin de <u>préserver la ressource</u> en eau et la vie dans les milieux aquatiques.

Le réseau d'alerte «sècheresse»

Le niveau des cours d'eau et leurs nappes phréatiques sont étroitement surveillés par la police de l'eau (Office Français de la Biodiversité) qui consigne ses relevés visuels d'écoulements et de niveaux des eaux superficielles sur le réseau **ONDE¹**, et

le BRGM² qui effectue les relevés piezométriques des nappes phréatiques de façon régulière (hebdomadaire au minimum). Dès les premiers signes de stress hydrique, le préfet est alerté et déclenche le premier niveau d'alerte. Ce dernier concerne un ou plusieurs bassins répartis en zones homogènes de restrictions.

La préfecture va alors réunir l'ensemble des acteurs de l'eau au sein du **comité sècheresse**, regroupant les services de l'état, l'ensemble des structures ou organismes concernés par la production d'eau potable, l'industrie, le tourisme, le monde agricole et les fédérations de chasse et de pêche départementales...

Le préfet dispose de **4 niveaux d'alerte** gradients (vigilance, alerte, alerte renforcée et crise) qu'il va déclencher au cas par cas sur les masses d'eau départementales. Plus les débits seront faibles et le niveau des nappes sera bas, plus les niveaux de restriction seront relevés comme suit :

niveau de vigilance, incitant à une limitation volontaire des usages de l'eau et mettant en place des mesures de communication et une intensification de la surveillance de la ressource.

niveau d'alerte, fixant des mesures de limitations horaires (autorisation de prélèvement avant 10h et après 20h sauf le we) ou volumiques des usages,

niveau d'alerte renforcée, fixant la suspension de certains usages,

niveau de crise, interdisant certains usages non prioritaires (cf. cartes cicontre)

La levée des restrictions se fait progressivement au retour des premières précipitations et après le constat par les autorités de la reprise des écoulements des eaux de surface.

Été 2019 : Évolution des zones de restrictions



AR.Pref du 5 juillet 2019



AR.Pref du 15 juillet 2019



AR.Pref du 12 août 2019

L'Office Français de la Biodiversité : organe répressif issu d'une fusion...

La fusion récente de l'Agence Française de la Biodiversité et de l' Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a donné naissance à un «super-corps de l'environnement»: l'OFB. Ce dernier agrège désormais l'essentiel des missions de protection de l'eau, de l'environnement,

de la faune et de la flore. Les inspecteurs de l'environnement doivent contrôler le respect des réglementations étendues à la pêche, la chasse, les migrateurs, l'industrie, l'agriculture et ses pratiques et jusqu'au simple citoyen lorsque ce dernier utilise des traitements phytosanitaires dans son jardin et ses allées ou qu'il prélève de l'eau du service d'eau en période de restriction. L'OFB assure le contrôle et le respect des arrêtés préfectoraux, notamment dans le cadre des restrictions liées à la sécheresse.





Voir une courte vidéo : la police de l'eau fait respecter l'arrêté sècheresse. En scannant le QR code cicontre, ou sur notre site internet, en accédant à notre chaîne Youtube : www.federationpeche44.fr

Assèchement des cours d'eau? Quelles conséquenses sur les écosystèmes aquatiques ?

uand le stress hydrique est à son apogée, et que les écoulements sont stoppés, il reste néanmoins des zones-refuge pour les biocénoses aquatiques. Ces pièces d'eau de différents volumes correspondent aux secteurs les plus ombragés et les plus profonds et constituent le dernier rempart qui sépare les organismes aquatiques d'une mort certaine.

En périodes de sècheresse intense, l'eau stagnante et la montée en température de l'eau laissent un répit aléatoire aux poissons. Cependant, si les écoulements ne reprennent pas, la faune aquatique sera condamnée : la température de l'eau augmentant progressivement fait baisser le taux d'oxygène dissous dans l'eau et les volumes allant décroissant favorisent les concentrations de polluants.

Comment les poissons recolonisent le milieu au retour des écoulements ?

'est la question que tout gestionnaire piscicole se pose naturellement après un assec total de tronçon de rivière. Lorsque le lit est devenu un couloir de sable, de cailloux et de feuilles sèches, les spécialiste le qualifient d'abiotique (sans vie)!

Il semble alors que la recolonisation des espaces remis en eau dépende beaucoup de la libre circulation des espèces, depuis les zones-refuges vers les zones sinistrées (amontaval/aval-amont).

Aussi est-il essentiel d'ap-

préhender les cours d'eau comme des couloirs biologiques [ce qu'ils sont de manière évidente] sur lesquels tout ouvrage réputé «infranchissable» va constituer une entrave au repeuplement naturel.

De même, au moment de l'entretien des ripisylves est-il fondamental de proscrire les coupes à blanc et de privilégier a contrario de longs linéaires ombragés entre-coupés de zones d'éclaircies. Un couvert dense limitera la montée en température des eaux et l'évaporation solaire.



Mais les situations les plus tendues concernent le domaine de l'agriculture, car cette dernière est très [trop] gourmande en eau. Le rapport invite à privilégier des systèmes de cultures moins sensibles à une moindre disponibilité en eau, à adapter les pratiques afin de favoriser l'infiltration de l'eau puis son stockage dans les sols (ceci pointant fortement les actions néfastes des drainages des espaces agricoles notamment).

La diversification des productions, la préservation et la plantation de haies bocagères brise-vent et des talus afin de limiter la pollution diffuse sont également parmi les actions essentielles. En outre, il est nécessaire d'améliorer encore les économies d'eau et la gestion concertée de la ressource.

Cette remise en question est difficile à faire entendre, mais il va falloir négocier ce virage au plus tôt désormais car tous les indicateurs sont dans le rouge!

Changements climatiques : Une situation «particulièrement alarmante»

une situation «particulièrement alarmante» selon l'Agence de l'Eau.

ans une étude qu'elle a réalisée en croisant l'ensemble des données disponibles sur la répartition de l'eau et l'ensemble des besoins (naturels, industriels, agricoles et civils) sur le bassin Loire-Bretagne, l'Agence de l'Eau alerte sur la nécessité d'adapter nos façons de consommer une ressource dont la disponibilité et la quantité deviennent très préoccupantes. Un Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne est en cours de validation. Ce document a pour but d'alerter les acteurs territoriaux de l'urgente nécessité de changer les pratiques de consommation de

l'eau en rapport avec les évolutions climatiques. Le rapport dresse la vulné-

Le rapport dresse la vulnérabilité de chaque bassin et sous-bassin.

Cette situation est particulièrement alarmante :

elle engage les acteurs de l'eau à anticiper dès maintenant les effets du changement climatique et incite à mettre en place au plus tôt des mesures d'adaptation à une situation à venir très tendue.

Des solutions sont d'ores et déjà connues et proposées comme par exemple, en ville, systématiser les sols filtrants et la végétalisation. Pour les eaux de surface, la priorité est

d' améliorer la connectivi-

Les premiers éléments de vulnérabilité issus de l'analyse de quatre sensibilités actuelles du bassin révèlent une aggravation très notable de la situation pour les indicateurs concernant la biodiversité des milieux aquatiques associés aux cours d'eau et les services d'autoépuration qu'ils rendent. La situation en lien avec le changement de régime des pluies et des débits des cours d'eau reste particulièrement préoccupante sur le bassin et demande de conduire et d'étendre les efforts que le Sdage Loire-Bretagne a inscrits en matière de préservation de la ressource en eau.

Extrait des conclusions, cartes de vulnérabilité aux changements climatiques, février 2017.

té des milieux aquatiques et humides ainsi que la continuité longitudinale des rivières en restaurant les ripisylves, maximisant ainsi les fonctions d'autoépuratoires des cours d'eau.



Retravailler le profil des cours d'eau et favoriser la continuité écologique et sédimentaire : des priorités encouragées par l'Agence de l'Eau !

Pour pallier les erreurs des «années-remembrements» durant lesquelles les rivières et les petits cours d'eau étaient sur-calibrés en longs et larges couloirs trapézoïdaux, les priorités d'action se focalisent désormais sur la morphologie et l'apport de granulats pour remodeler les profils et retouver ainsi dynamisme et biodiversité.

a qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée, enjeux prioritaires du 11e programme», lancé en 2019 pour une durée de 6 ans. Voilà qui résume les actions prioritaires en terme de milieux aquatiques de l'Agence de l'Eau. La restauration et la préservation des milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides, font partie des principales actions à mener pour atteindre les objectifs du **SDAGE¹** qui vise le bon état écologique d'au moins 61 % de masses d'eau « cours d'eau » en 2021. L'Agence Loire-Bretagne n'y consacre pas moins de 295 millions **d'euros**. Parmi ce vaste plan d'aides aux gestionnaires, l'une des priorités est la

correction hydro-morphologique des cours d'eau associée à une gestion intégrée des inondations. Durant trop longtemps, l'on a pu penser résoudre les problèmes d'inondations en créant des couloirs larges et rectilignes (qui n'avaient pour autres effets que de drainer les parcelles et d'accélérer les transferts d'eau de l'amont vers l'aval !). Désormais (espérons-le), la gestion des cours d'eau passe par la préservation de ses zones humides, lesquelles vont retenir les eaux en période de crues ou la restituer progressivement en périodes d'étiage... De même, le ralentissement des écoulements passera par un reméandrage afin de favoriser les débordements sur des secteurs choisis et ainsi mieux

dissiper les crues.

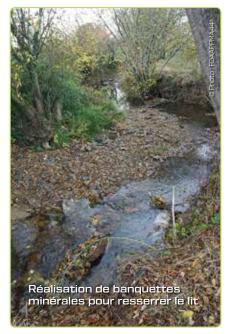
De cette manière sont réaménagés certains affluents de grands cours d'eau par les syndicats de bassins et les collectivités qui ont endossé la compétance **GEMAPI**².

D'autres aides vont favoriser la «continuité écologique des cours d'eau» pour garantir aux espèces piscicoles une franchissabilité continue sur l'ensemble du cours d'eau, notamment par l'effacement de certains obstacles.





des cours d'eau et des milieux humides.





Reminéralisation des cours d'eau : l'exemple du Pont Serin

Il y a quelques années, les pêches d'inventaire démontraient que des espèces d'eaux vives peuplaient les eaux du ruisseau du Pont Serin.

En 2015, la fédération de pêche 44 décidait d'entreprendre des travaux conséquents sur les ripisylves et dans le lit du cours d'eau afin de redynamiser les écoulements de la petite rivière, de renforcer les biocénoses présentes en quantité et en qualité et d'envisager à terme l'introduction de la truite fario

Profitant du **CTMA³ ISAC** en s'inscrivant dans ses lignes d'actions, la fédération a pu traiter près de 4.5 km de ripisylves en 2016, puis en 2017, près de 3 kilomètres de renaturation du lit mineur du cours d'eau.

Les techniques de banquettes minérales alternées et renforcées ponctuellement de gros blocs ont plusieurs effets sur le comportement hydraulique : en période d'étiage, les resserrements opérés permettent de conserver des courants plutôt que des zones d'étals, courants qui, aussi faibles soient-ils, favorisent le maintien des espèces piscicoles et des insectes aquatiques sur zone.

Enpériodes de crues, les banquettes et les blocs de pierre vont présenter des obstacles qui vont dissiper la puissance des crues et créer des perturbations hydrauliques qui vont

redistribuer les sédiments et garantir l'effet de «chasse». Résultat : un lit de rivière de plus en plus sain, et moins de vases organiques. Les herbiers aquatiques de type «eau vive» s'y réinstallent et les invertébrés comme les plécoptères et les tricoptères reviennent se coller sous les cailloux et les blocs de pierre.

Si la diversification des écoulements apporte l'oxygène nécessaire à un certain nombre d'espèces inféodées à ce type de milieux, des efforts doivent néanmoins se poursuivre notamment sur le plan des pollutions agricoles et domestiques, mais aussi sur l'aménagement ou l'effacement de certains ouvrages limitant les migrations (de l'anguille et/ou de la truite fario).





Voir une courte vidéo de présentation du ruisseau du Pont Serin.

En scannant le QR code ci-contre, ou sur notre site internet, en accédant à notre chaîne Youtube :

www.federationpeche44.fr

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux/ GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GTMA : Contrat Territorial Milieux Aquatiques

Vertou : une annexe de la Sèvre restaurée

es annexes hydrauliques sont des zones de vie et de croissance essentielles au bon fonctionnement hydrobiologique du cours d'eau : l'alternance entre inondations hivernales et exondations printanières favorise la venue des espèces limicoles et palustres et est propice au développement de la vie semi-aquatique. Les transferts et les migrations biologiques sont intenses dans ces contextes et la continuité écologique prend là toute sa dimension.

En septembre 2019, la fédération a conduit un chantier de restauration d'une annexe hydraulique de la Sèvre nantaise. Un cours d'eau temporaire servant à l'alimentation en eau d'une vaste zone humide de plusieurs dizaines d'hectares a ainsi pu être dégagé des nombreux embâcles qui empêchaient son bon fonctionnement. L'évacuation des arbres et du bois n'étant pas possible sur la majeure partie du cours d'eau, c'est un broyeur autoporté pouvant «avaler» des troncs d'arbres d'une section de 60 centimètres de diamètre qui a été utilisé. Un ancien vannage représentant un frein à la continuité écologique et sédimentaire a été effacé sur la zone aval et un busage partiel favorisant l'interconnexion du cours d'eau à la zone humide a été installé à l'amont.









arce que les enjeux et les impacts sont importants, la réalisation de travaux en cours d'eau ou en zone humide passe obligatoirement par la transparence du maître d'ouvrage auprès des services de l'état. Cette transparence est matérialisée par deux obligations distinctes en fonction de la nature et du volume des travaux à réaliser : le régime de la déclaration et celui de l'autorisation.

Le premier va concerner des travaux dits «légers» d'entretien ou de restauration d'un cours d'eau, de la réfection de ses berges par des techniques

Travaux en milieux aquatiques : la police de l'eau veille !

diversifiées mais dans le respect d'un linéaire strict. Par ailleurs, l'action de curage d'un cours d'eau ou d'une douve va être déclarative dès lors qu'on ne dépasse pas 2000 m3 de matériaux extraits.

Le deuxième régime devient beaucoup plus contraignant pour le maître d'ouvrage : la demande d'autorisation va obliger ce dernier à réaliser de nombreuses études complémentaires pour évaluer les impacts de son action sur l'environnement, les écosystèmes aquatiques et leurs biocénoses, en faisant appel à des bureaux d'études. Cela est généralement le cas lors de grands aménagements routiers ou de grands travaux en cours d'eau qui vont modifier les profils en long et en travers du lit et influencer la faune, la flore et les débits.

Les services de l'état ne se contentent pas de la déclaration pour évaluer les impacts sur les milieux aquatiques : ils font également le déplacement à l'issue des travaux pour s'assurer que la réalisation est bien conforme à la description du projet initial. Si tel n'est pas le cas et en fonction du préjudice, il pourra en coûter une remise en état du site et un retour à la case départ pour la maîtrise d'ouvrage!

Bien que ce fonctionnement montre encadrement et contrôle dans la réalisation des travaux en cours d'eau, il intervient dans le cadre d'une réglementation qui ne prend malheureusement pas en compte l'ensemble des dysfonctionnements liés aux usages et notamment en terme de seuils et de normes : par exemple, le drainage des surfaces agricoles reste en régime déclaratif en-deçà d'un seuil de 100 Ha, ce qui est déjà considérable à l'heure où chacun se pose la question «comment mieux retenir l'eau pour éviter les inondations»...

Plus de renseignements sur le réglement des travaux sur cours d'eau :

www.loire-atlantique.gouv.fr/eaux-et-milieuxaquatiques

Les espèces exotiques : Quels sont les droits et les devoirs des [citoyens] pêcheurs ?

Les milieux naturels sont confrontés à des invasions biologiques régulières, plus ou moins impactantes pour nos biocénoses, nos milieux et nos usages. Au mieux, ces espèces exotiques envahissantes (EEE) peuvent créer des désordres biologiques perturbant la faune et la flore autochtone, au pire, elles peuvent tuer tout un bassin versant!

Les invasions biologiques : une vieille histoire de vieux démons

es pêcheurs sont confrontés de manière régulière aux espèces exotiques envahissantes. Qu'il s'agisse de plantes, d'amphibiens, d'insectes, de crustacés ou de poissons, ces dernières sont plus ou moins présentes dans le quotidien de la pêche de loisir et provoquent des dégâts relatifs, tant sur le règne du vivant que sur les milieux et les activités humaines.

Certaines espèces piscicoles exotiques ont été introduites depuis «longtemps» et leur présence dans nos cours d'eau passe aujourd'hui plus ou moins inaperçue, au point que beaucoup les considèrent comme naturellement présentes sous nos latitudes. En réalité, certaines d'entreelles sont désormais naturalisées, c'est-à-dire qu'après une période de forte expansion durant laquelle elles ont induit des déséquilibres bio-

logiques, elles ont fini par s'autoréguler et/ou se sont intégrées dans les chaînes trophiques sans [trop] influencer les autres espèces, ou encore, ont modifié un milieu pour mieux y prospérer. C'est le cas par exemple de la carpe commune (native d'Asie centrale et introduite dans les eaux européennes quelques années après J-C!) qui a certainement causé quelques transformations dans le milieu [en modifiant notament la turbidité de l'eau]. De même le sandre a été introduit dans le courant XIXème siècle pour agrémenter la pêche de loisir. Si l'on ne lui connait pas de responsabilité ni de lien direct dans des extinctions d'autres espèces piscicoles en France, on lui impute en revanche le déclin et la disparition d'une espèce apparentée au vairon en Turquie. Porteur d'un ver trématode létal pour d'autres espèces, le sandre a véhiculé le parasite sur des populations de cyprinidés en provoquant de nombreuses pertes dans les années 60-70. Néanmoins, ce grand et beau poisson conserve sa cote de popularité et demeure bien installé au sein des biocénoses piscicoles et des pratiques halieutiques.

Plus récemment c'est le Black-bass ou encore l'Aspe qui ont progressivement colonisé nos cours d'eau. Micropterus salmoïdes (nom latin du Blackbass) a été introduit par les pêcheurs depuis le sud des états-unis. L'Aspe quant à lui est venu très probablement à la nage depuis l'Europe de l'Est. Pour l'heure, il n 'est pas considéré comme invasif, et sa taille et surtout sa défense lorsqu'il est pêché en font un cyprinidé recherché pour le combat qu'il offre au pêcheur. Ses populations sont néanmoins surveillées, notamment sur la Loire.

Une lutte perdue dans une mondialisation galopante?

aire des échanges internationaux massifs et rapides du XXème siècle a-t-elle sonné le glas de notre «jardin d'Eden» et des espèces qui y vivent en harmonie depuis les temos immémoriaux ?

Le grec Ulysse avait commencé en son temps et Darwin et ses contemporains ont «peaufiné» le processus voilà bientôt deux cents ans pour apprendre et développer nos connaissances du vivant en rapportant les espèces inconnues sur le vieux continent, lesquelles, soit-disant captives et contrôlées, se sont égrénées dans les milieux naturels au grè de leurs évasions.

Pour les scientifiques, il semble donc que les équilibres de jadis soient désormais de l'histoire ancienne car nos écosystèmes sont constamment troublés voire même remodelés par ces intrus réguliers. En effet, le programme européen DAISIE (Delivering Alien Invasive Species in Europe) estime à 12 100 les taxons¹

non-indigènes recensés en Europe. Parmi ces intrus, 1000 sont considérés comme envahissants, et parmi ces derniers, 100 sont classés comme dangereux pour la biodiversité, l'écomonie ou la santé humaine. À l'échelle européenne. l'étude d'impact du règlement européen nº1143/201 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des EEE préoccupantes pour l'Union Européenne estimait à 8 le nombre annuel moyen de nouvelles introductions d'EEE sur le territoire européen (Commission européenne, 2013).

C'est la raison pour laquelle, la Commission européenne vient de mettre à jour la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne, conformément au règlement (UE) n° 1143/2014, portant maintenant la liste à un total de 66 espèces réglementées. Les interdictions et obligations qui en découlent en vertu du règlement (UE) n°1143/2014 sont entrées en vigueur le 15 août 2019.



¹Taxons : dans la classification, groupes d'individus qui partagent des caractères communs

Relâcher..? Ne pas remettre à l'eau..? Ne pas transporter vivant..?

Les bords de cours d'eau sont le théâtre de rencontres [régulières] des espèces dites «nuisibles», ou plutôt, «susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques». Ces taxons ont été identifiés d'abord, par les observateurs de terrain, puis étudiés par une communauté scientifique pour démontrer qu'elles engendrent une atteinte au bon fonctionnement des écosystèmes. Certaines d'entre-elles provoquent «par nature» la mort d'autres organismes en leur transmettant un parasite, une maladie ou en devenant leur prédateur direct.

À ce stade et lorsque tout ou partie d'une population d'espèce est menacée par un organisme exotique envahissant, l'objectif passe du stade d'observation à celui de régulation, et c'est alors un règlement juridique qui encadre les mesures de protection des écosystèmes par la destruction des individus rencontrés.

Une «éradication» justifiée?

À l'heure où le bien-être animal est brandit par certains comme un combat systématique [justifié dans certains cas], celui des écologues a l'ambition de préserver au mieux les espèces autochtones¹. Il s'agit de faire neutraliser les captures des pêcheurs de manière systématique pour ne pas diffuser ni véhiculer l'espèce envahissante. Ainsi, en cas de capture des écrevisses américaines (2 espèces : Orconectes limosus et Procambarus clarkii), le pêcheur n'a ni le droit de les remettre à l'eau vivantes ni de les transporter vivantes. La raison ? Porteuses d'un agent pathogène qui a sans doute décimé des populations entières d'écrevisses natives, ces deux crustacés sont désormais considérés comme indésirables dans la nomenclature des EEE.

Parmi les espèces «récemment» introduites, le goujon asiatique ou **Pseudorasbora parva** ressemble un peu à nos deux décapodes américains par sa dangerosité potentielle : bien qu'il soit présent dans nos eaux depuis presque 30 ans, sans pour le moment n'avoir posé de problème, il n'en est pas moins surveillé de très près par les gestionnaires de cours d'eau et la communauté scientifique. Identifié comme le responsable d'une tuerie de masse sur un cours d'eau en Turquie, le poissonnet est porteur d'un organisme à mi-chemin entre le règne animal et le champignon : l'agent rosette (ou plus scientifiquement, Sphaerothecum destruens). Ce dernier s'attaque aux cyprinidés et est susceptible de toucher d'autres familles de poissons (notamment le saumon atlantique). Lorsque l'agent rosette s'infiltre dans l'hôte, il bloque progressivement les fonctions vitales des organes internes jusqu'à la mort de l'individu.



Aquariophilie, NAC... Informer pour adopter des gestes citoyens et écologiques

n en a tous rêvé étant enfant : avoir un aquarium dans sa chambre, avec à l'intérieur la petite tortue, sa plante et son petit caillou afin qu'elle puisse se dorer au soleil... Cet «animal de compagnie» (classé aujourd'hui parmi les NAC, ou Nouveaux Animaux de Compagnie comme les reptiles et autres amphibiens exotiques) est en réalité un organisme venu de Floride à l'apétit dévorant, véritable concurrent pour la tortue européenne endémique : la cistude d'europe. Moins exigeante que cette dernière, elle va s'emparer de sa niche écologique au sein de la chaine alimentaire (ou des réseaux trophiques) et prendre rapidement le dessus. De même, la jolie plante qui accompagne le poisson rouge ne prête pas à penser qu'elle peut se propager et ravager les espaces naturels aquatiques... Pourtant cela a été [et <u>EST</u> encore] le cas pour la Jussie, le Myriophylle du Brésil, l'égérie dense, etc.

Scénario catastrophe

«Maman, je ne veux plus de mon poisson rouge... Rendons-lui sa liberté»...



Sans s'en rendre compte et en pensant bien faire, de nombreux consommateurs réalisent euxmême les introductions d'organismes exotiques qui peuvent s'avérer fatales aux milieux aquatiques. En rejetant son poisson rouge dans un étang, on rejette également potentiellement une plante exotique qui peut coloniser l'espace aquatique et va se disperser sur tout un territoire ou un bassin versant.

La dégradation des habitats est une aubaine pour les EEE

ais le recul de la cistude d'Europe [et de bien d'autres espèces endémiques] n'est pas dû au seul fait de l'apparition d'une espèce exotique concurrente : la disparition progressive des zones humides et des habitats en général est à incriminer notoirement. Parce que les espaces naturels sont en constante régression pour les besoins de l'agriculture, de l'urbanisme ou de l'industrie.

L'expansion locale de plantes exotiques invasives comme la jussie ou l'égéria tient certes à la fois en leurs modes de reproduction redoutablement efficace (à la fois végétative et sexuée), mais n'est-elle pas aussi la conséquence d'une qualité d'eau eutrophe², considérablement enrichie par les engrais d'origine agricole ou les rejets d'épuration.

Si elles apparaissent et prospèrent à la place d'autres espèces, c'est parce que les EEE ont revu leurs exigences à la baisse. Ainsi, un milieu qui se dégrade ne va plus correspondre aux conditions des «habituées» et va ouvrir un «boulevard écologique» pour de nouvelles venues. Et comme le dit l'adage : la nature a horreur du vide, une place vacante ne le reste pas longtemps : le roi est mort... Vive le roi ?

Surveillance et contrôles Quand les pêcheurs en redemandent!

Cela peut apparaître paradoxal mais les pêcheurs aiment à être contrôlés par la police de la pêche et semblent regretter [pour certains] de ne pas être abordés plus souvent par les services de garderie.

n ne les voit jamais... En 25 ans de pêche, j'ai été contrôlé qu'une fois !!!>...

Y'en a qui braconnent, que font les gardes..?».

Ces remarques de type «mais que fait la police», nous les avons toutes entendues au moins une fois au bord de l'eau.

Pourtant, la pêche est une activité très réglementée et de ce fait, très contrôlée. La police de la pêche est une mission prioritaire des fédérations départementales et pour faire appliquer la réglementation et s'assurer que cette dernière est respectée, elles sont dotées d'effectifs de garderie dont le nombre peut varier d'une fédération à une autre.

Les AAPPMA ont également leur propre service de garderie qui intervient sur les lots de l'association, mais toujours en étroite collaboration avec «les fédéraux». Si les tournées de contrôles de l'activité-pêche sont quasiment quotidiennes (moyenne des jours de contrôles répartis entre les gardes salariés et les gardes bénévoles), Il est vrai que la probabilité qu'a un pêcheur de rencontrer le garde-pêche n'est pas

si élevée que cela. Cela nous renvoie à nos exercices de mathématiques de la troisième avec un exemple concret : le territoire de pêche est vaste pour un nombre de pêcheurs départemental qui tourne autour de 28 000 (chiffres de 2019). Les gardes-pêche sont, somme toute, peu nombreux proportionnellement au dimensions du territoire et des effectifs des pêcheurs.

En Loire-Atlantique, on compte environ 1 garde-pêche pour près de 2000 pêcheurs. Ce porte-feuille de «clients» potentiels est énorme, et la proportion de pêcheurs contrôlés à la journée travaillée est de ce fait peu élevée.

Pour autant, en fréquentant des sites multiples et grace au concours d' «indics», notre police annonce chaque année un nombre de contrôles conséquents avec 5308 pêcheurs contrôlés en 2019, soit près d'un cinquième des effectifs totaux départementaux. Malgré ce score emprunt d'humilité, la probabilité de se faire contrôler par un garde reste donc élevée.

Le contrevenant quant à lui tombe régulièrement sous le coup d'un procès-verbal lui coûtant en moyenne 250 euros et la saisie de son matériel.



Bilan des procès-verbaux en 2019

n 2019, 166 infractions ont été relevées par la garderie fédérale.
La plupart de ces infractions sont imputées à des personnes non-adhérentes aux AAPPMA (pêche sans carte).

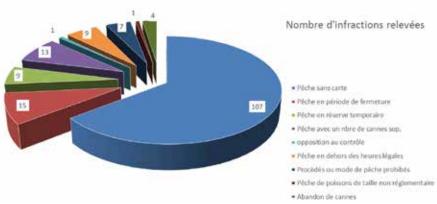
Viennent ensuite la pêche en période de fermeture et le nombre de cannes dépassant celui autorisé.

Saisie de matériel : Ce n'est pas une légende !

Lors d'opérations «coup de poing» de la garderie, il arrive que les contrevenants se voient confisquer leur matériel de pêche. C'est ce que l'on appelle une «saisie». Cette dernière est justifiée par un procès-verbal qui décrira précisément l'infraction comise. La procédure devra passer devant un tribunal pour être jugée.

L'action de saisie peut être réalisée en toute légalité par les agents assermentés et le contrevenant ne peut en aucun cas s'y opposer. Elle est rendue possible de surcroît, pour toutes les infractions (un seul défaut de carte de pêche peut entrainer la saisie).

Le matériel saisi sera étiquetté et stocké jusqu'à la



décision du jugement : soit le contrevenant se verra restituer son matériel, soit ce dernier sera purement et simplement détruit (c'est le cas par exemple dans tous les cas de braconnages organisés sur la civelle, notamment). Lorsque les infractions relèvent du délit, les forces de l'ordre peuvent également saisir les bateaux, les véhicules et même les sommes d'argent qui ont été utilisés dans le cadre du délit.

Enfin, une saisie peut être «fictive» : le matériel ainsi saisi se verra gardé par le contrevenant sans toutefois avoir le droit de son usage. Il devra le présenter à la demande expresse d'un juge.

Loire-Atlantique: La pêche récréative 2019 en chiffres

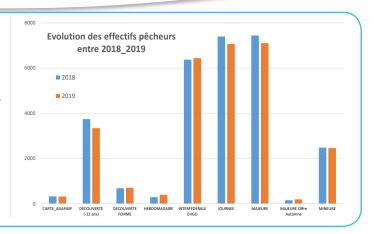
Les effectifs en Loire-Atlantique pour l'année 2019

28 040 pêcheurs en 2019

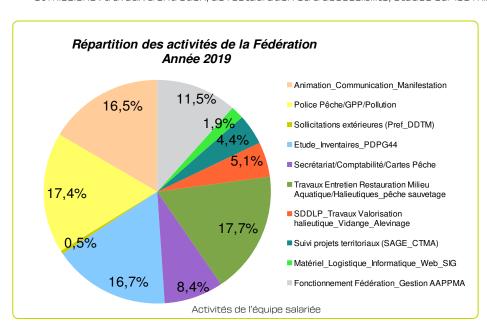
Cartes « Majeure » + « Interdépartementale » = 48 %, (soit 13 743 adhérents)

Cartes - de 18 ans (Mineur + Découverte) = 20.7 %, (soit 5 803 adhérents)

Cartes Journée : 25 % des effectifs (7071 adhérents) Carte Promotionnelle Automne = 192 (10 % national)



La pêche associative représente en France la deuxième fédération associative en nombre d'adhérents derrière celle du football! Avec un budget annuel proche du million d'euros, la Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique investit près de la moitié dans les emplois, et le reste est réparti entre les différentes activités et missions: travaux d'entretien, de restauration ou d'accessibilité, études sur les milieux et les espèces aquatiques, po-



lice de la pêche, animations- pêche et communication sont les postes principaux d'investissements. Les recettes budgétaires proviennent essentiellement des produits issus de la vente des cartes de pêche et des reversements de la FNPF sous forme de subventions naturellement accordées dans les investissements à la pêche et la préservation des espèces et des milieux aquatiques.

D'autres subventions émanent des partenaires territoriaux et étatiques notamment : la Région Pays de la Loire, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et l'Agence de l'Eau Loire- Bretagne. L'ensemble des subventions atteint 30% du budget annuel fédéral, ce qui représente une aide précieuse pour mener à bien l'ensemble des missions d'utilité publique et de protection de l'environnement.

2020-2021, des années d'élections

Vec le renouvellement des baux de pêche sur le domaine public s'accompagnent les élections des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Cette année, chaque pêcheur va pouvoir s'impliquer dans cet évènement qui a lieu tous les 5 ans : il suffit d'avoir adhéré à l'association durant l'année en

cours. Cela lui donne alors le droit d'élire le président de son AAPPMA (pour être élu de l'AAPPMA, il faut être adhérant depuis au moins 2 ans).

Une fois élus, ceux-ci se réuniront l'année d'après (2021) pour élire à leur tour le conseil d'administration fédéral à hauteur de 15 à 18 membres. Enfin, ces derniers procèderont à l'élection du bureau restreint (président, trésorier et secretaire) de la fédération départementale.

COVID-19, une année 2020 particulière

A l'heure où ces pages s'écrivent, la moitié de l'humanité est confinée à domicile afin de lutter contre la pandémie de corona virus. Transmis semble-t-il par un animal sauvage à l'homme, le virus a touché la chine pour rapidement se propager au monde entier. L'activité humaine et indirectement, la destruction de la biodiversité, semblent responsables

Virus : n.m.

[du Latin «Virus», poison] particule microscopique infectieuse qui ne peut se reproduire qu'en parasitant une cellule animale ou végétale.

dans l'apparition de nouveaux virus venus du monde animal, tel le coronavirus à l'origine de l'épidémie de Covid-19. C'est ce que vient de montrer une étude des chercheurs de l'école vétérinaire de l'Université de Californie : « Nous modifions les territoires par la déforestation, la conversion de terres pour l'agriculture, l'élevage ou la construction. Ceci augmente la fréquence et l'intensité des contacts entre l'humain et la faune sauvage, créant les conditions idéales pour des transferts viraux». Il est sans doute temps que l'homme se protège lui-même en protégeant vraiment son environnement...



Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique Association reconnue d'utilité publique - Agréée Protection de l'Environnement

www.federationpeche44.fr

